



**Me Hanitri Razafimanantsoa. Un regard qui n'a rien d'humain, un regard méprisant lourd de haine.**

Pour défendre bec et ongles son petit dieu vénéré, Le 8è-qui-en-a d'IMerikasinina, Me (mérite-t-elle encore ce titre ? Déjà elle ignore ce que «*d'utilité publique signifie* ») Hanitra Razafimanantsoa, vient pratiquer le mensonge comme on respire, vous et moi. Le dernier en date, et complètement insensé de la part d'une petite dame qui porte la toge de magistrate, cette histoire de terrains dans presque tout Madagascar, qui appartiendraient au groupe Tiko de qui l'on sait. Combien de fois a-t-elle prononcé ce genre d'assertion sans preuve, surtout destiné à tenir en laisse le peu de gens qui continue à gober tous ses mensonges au Magro ? Femelette de loi, est-elle sûre d'être à l'abri de poursuite pour diffamations et incitation à la haine ? Elle ne perd rien pour attendre. Certes, avec ce genre de créature, on pourrait jouer la carte du mépris mais on ne peut pas rester les bras croisés face à un être malfaisant qui fait et la honte du corps des magistrats et la honte des députés (représentants du peuple dans son ensemble), quand bien même ils n'ont pas été élus mais choisis dans cette période transitoire.



**[CLIQUEZ ICI POUR CONNAITRE LES DETOURNEMENTS SUR CE TERRAIN ET BIEN D'AUTRES FORAITS DE RAVALOMANANA](#)**

« **Le terrain d'Andohatapenaka n'est pas le premier que le régime saisit de force. Cela fait maintenant près de deux années que les autorités dérobent peu à peu le patrimoine du groupe TIKO** », a-t-elle déclaré en public et dans les journaux. Il faudra bien qu'elle rende compte, un jour, de ses actes. Mais que les autorités transitoires ne s'amuse plus à chercher des crosses aux journalistes qui ne font que relayer le délire luciférien d'une petite dame qui a vendu son âme au diable et qui confond sciemment la liberté d'expression avec la liberté de prendre les « *magroïstes* » pour des imbéciles incurables. Elle n'attend que ça pour aller alerter les agences spécialisées américaines en « *droits de l'homme* » . Et son devoir de réserve alors ?



**L'ambiance au Magro de Behoririka. Il y a tellement peu de gens que le photographe de service est obligé de resserrer ses prises de vues**



**Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 ne prouve strictement rien. C'est du cinéma pour les gogos et ceux que Me Hanitra prend pour des analphabètes. Elle devrait plutôt [cliquez ici](#) pour comprendre (enfin) que l'Histoire politique de Madagascar ne se figera jamais sur un Ravalomanana de passage comme tous les autres, avant et après lui. Et qu'elle n'est plus qu'un rouage inutile dans la marche du temps**

Ci-après les preuves qui confondent cette bougresse qui, tout de même, a aussi le titre de vice-présidente du Congrès de la Transition. Elle doit être masochiste, car faisant elle-même partie des autorités de cette transition qu'elle veut diaboliser à tout prix. Je n'irai jamais défendre mes intérêts chez cette avocate à la langue trop pendue. Ne sachant pas garder des secrets, donc, elle en inventerait pour arriver à ses fins. Vous vous rappelez cette histoire de casier judiciaire bulletin N°3 vierge de Ravalomanana ? Alors qu'il existe aussi des N°1 et N°2 (et pas des extraits mais sont inscrits l'ensemble des condamnations) où tout est consigné mais pas révélé au public sauf exception -et il y a toujours une exception à une règle-.

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le terrain d'Andohatapenaka appartient à l'Etat Malagasy**

Contrairement aux fausses allégations faites par certains politiques sur des médias, dont Me Hanitra Razafimanantsoa (*Avocate de M. Marc Ravalomanana*), le terrain, dit « **Andohatapenaka – Domaine**

» TN.60.777-A et sis à Andohatapenaka, Antananarivo I, d'une contenance de HUIT HECTARES CINQUANTE NEUF ARES UN CENTIARE (O8HA 59A 01Ca), où est érigé le «

## **Temple du rugby**

» (

### **Projet présidentiel**

), appartient à l'Etat Malagasy, comme il est stipulé dans le Certificat d'immatriculation et de situation juridique, annexé au présent.

Ainsi, qui que ce soit, persistant encore à alléguer le contraire au présent, veut sciemment induire l'opinion publique en erreur.

**Antananarivo, le 29 Novembre 2012**

**Le Chargé de la Communication**

**auprès de la Présidence de la Transition**

Si ce communiqué ne lui suffit pas, ci-après une autre preuve :



[ICI POUR LE FORMAT PDF](#)

La société ASA LALANA MALAGASY a mis à la disposition de l'état malgache ce terrain, pour cause d'utilité publique. A Me Hanitra Razafimanantsoa d'expliquer à ses brebis (moutons plutôt) ce que cela signifie.

**Jeannot Ramambazafy**